

HARCÈLEMENT SEXUEL, MORAL, TÉLÉPHONIQUE, EN LIGNE... : COMMENT SE DÉFENDRE ?

Category: [Sécurité informatique](#)

Tag: [Enquête](#)



Nous sommes souvent dérangés dans notre vie privée par un harcèlement qui devient pesant.

Nous publions une fiche du site service-public.fr qui fait une bonne synthèse : [Service Public](#)

Il ne paraît pas inutile de rappeler que le harcèlement téléphonique est réprimé par l'article 222-16 du Code Pénal.

Dans une telle hypothèse, il faut noter les heures et jours d'appel pour faire soit une main courante à la police ou la gendarmerie soit un dépôt de plainte contre X si cela va trop loin.

